

Nevers, le 29 août 2016



NOTE DE SERVICE N° I **(À faire émarger par les enseignants)**

L'Inspectrice de l'Education Nationale,

A

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Spécialisés et Psychologues des R.A.S.E.D

**Inspection de
l'Education Nationale
Nevers Sud Nivernais I
École Pierre Brossolette
Rue Bernard Palissy
58000 NEVERS**

Le préambule de la circulaire de rentrée 2016 parue au BO n°15 du 14/04/2016 rappelle que la refondation de l'Ecole de la République entre dans sa quatrième année et, qu'à ce titre, les évolutions entreprises depuis 2012 sont consolidées et les derniers changements réglementaires mis en œuvre.

Ce texte va donc fonder notre action tout au long de l'année scolaire autour de **trois grandes priorités** :

- **Une Ecole qui se transforme** au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages avec notamment la mise en place des nouveaux cycles, des nouveaux programmes et des nouvelles modalités d'évaluation ;
- **Une Ecole inclusive** pour la réussite de tous avec plus particulièrement la lutte contre les inégalités sociales et la poursuite de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- **Une Ecole qui fait vivre les valeurs de la République** et qui permet l'installation d'un cadre de vie apaisé qui met en confiance les élèves et les personnels.

II / L'équipe de circonscription

Une nouvelle fois je remercie Mme Souverain de tout le travail accompli dans la circonscription et je souhaite la bienvenue à Mme Roudier qui prend ses fonctions au 1^{er} septembre.

IEN :	Madame Annette GIEN
CPAIEN:	Madame Catherine FERTRAY
CPAIEN EPS:	Madame Anne WAECKERLE
Secrétaire :	Madame Sandrine ROUDIER
C.P. départemental Arts visuels :	Monsieur Philippe THEMOT
C.P. départemental Education musicale :	Monsieur Fabien TABUS
Animatrice TICE :	Madame Mylène DIGAT (mi temps sur secteur Nevers)
Animateur TICE :	Monsieur Frédéric MARCEAU (mi temps sur secteur Decize)
C.P. départemental TICE :	Monsieur Marc GARIN

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivants :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	: 8h00/12h00 - 13h15/17h45
Mercredi	: 8h00/12h30
Tél Secrétariat de circonscription	: 03.86.59.02.64.
F.A.X.	: 03.86.59.90.37.
COURRIEL	: ien58sn1@ac-dijon.fr

✓ **Enseignants référents :**

Madame Evelyne LOPARD : 07 85 04 85 14
Madame Christine BARTOLO : 06 07 56 13 50
Monsieur Rémy ROESER : 03 86 21 06 12

II/ Les priorités nationales de la rentrée scolaire 2016/2017

Nous allons approfondir ces directions que nous avons déjà commencé de mettre en place. A ce titre et en cohérence avec les trois grandes priorités de la circulaire de rentrée, les orientations pédagogiques de la circonscription vont poursuivre le travail de fond engagé depuis 2012 sur la personnalisation et la sécurisation des parcours :

- **La sécurisation des parcours avec l'instauration d'une cohérence globale de l'école au collège** par la mise en place des nouveaux cycles et des nouveaux programmes de l'école élémentaire en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. A ce titre je vous rappelle que les ressources d'accompagnement commencent d'ores et déjà d'être mises en ligne sur le site Eduscol. Elles traduisent une opérationnalisation des nouveaux programmes et sont précieuses pour la préparation de la classe ;
- **La sécurisation des parcours plus particulièrement au sein du cycle 3** avec quatre temps de concertation qui vont désormais rythmer l'année scolaire et dont vous avez eu la présentation dans un envoi à la fin du mois de juin ; je vous remercie de la qualité de votre investissement dans ce domaine depuis plusieurs années ;
- **La personnalisation avec la mise en place des nouvelles modalités d'évaluation** et la mise en place du Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) que nous vous présenterons lors de la première animation pédagogique ;
- **La personnalisation des parcours** qui peut passer par le travail spécifique des enseignants des RASED et du pôle ressources de la circonscription dont nous vous rendrons compte lors des réunions de directeurs de rentrée.

Ces priorités pédagogiques sont étroitement corrélées avec **les valeurs de l'Ecole de la République** qu'il nous appartient de faire vivre dans nos écoles en y associant les parents d'élèves.

Je vous rappelle que l'avenant Laïcité est à réactualiser et à renvoyer à la circonscription pour le 16 septembre 2016. Vous disposez de la nouvelle trame dans la note de service en date du 23 mai 2016.

Je vous incite par ailleurs vivement à prendre connaissance du BO n°25 du 23 juin 2016 qui explicite clairement ce qu'est **le parcours citoyen** :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103507

La réflexion sur le **numérique** sera renforcée avec notamment la nomination de deux enseignants, Mme Digat et M Marceau, qui assureront les fonctions d'animateurs TICE en remplacement de Mme Perreaut nommée dans la circonscription préélémentaire. Vous pourrez les contacter par l'intermédiaire de la circonscription. Ils seront disponibles le jeudi et vendredi de chaque semaine.

III/ Animations pédagogiques

Rappel : les 18 heures seront réparties de la façon suivante :

- 9 heures pour les parcours M@gistere;
- 9 heures dont 6 heures consacrées pour les cycles 2 et 3 aux nouveaux programmes et leurs ressources d'accompagnement et 3 heures pour le projet d'école.

Dates des animations pédagogiques :

Cycle 1 :

EPS et jeux collectifs (En fonction de votre secteur)	Le spectacle vivant (En fonction de votre secteur)
4 janvier 2017 à Nevers	5 avril 2017 à Nevers
11 Janvier 2017 à Imphy	12 avril à Decize
1 ^{er} février 2017 à Decize	

Cycle 2 et cycle 3 :

<i>Secteurs de collège</i> <i>Courlis, Varennes Vauzelles et Imphy</i>		<i>Secteurs de collège</i> <i>Decize, La Machine, St Pierre le Moutier, Dornes</i>	
<u>Cycle 2</u>	<u>Cycle 3</u>	<u>Cycle 2</u>	<u>Cycle 3</u>
28/09/2016 <i>Imphy</i>	28/09/2016 <i>Imphy</i>	21/09/2016 <i>Decize</i>	21/09/2016 <i>Decize</i>
7/12/2016 <i>Imphy</i>	23/11/2016 <i>Imphy</i>	30/11/2016 <i>Decize</i>	16/11/2016 <i>Decize</i>

Les répartitions définitives ainsi que les lieux de formation vous seront communiqués ultérieurement.

Formation à distance M@gistère :

Les inscriptions s'effectueront par le biais de l'application Gaïa. L'ouverture du serveur est prévue le lundi 17 octobre et sa fermeture le vendredi 18 novembre. Je vous remercie de respecter ces dates.

Parcours M@gistère proposés :

- S_58_Construire une séquence de LVE
- S_58_Egalité_Filles-Garçons
- S_58_Energie Cycle3
- S_58-Enseignement_Explicite_Comprehension_C1
- S_58_Enseigner le calcul mental
- S_58_Evolution des espaces en maternelle
- S_58_Laïcité

S_58_Lecture_C2

S_58_Maitrise_identite_numerique

S_58_Retracer_Itineraire d'un poilu

58_Scolarisation des élèves en situation de handicap

S_58_Univers sonores à l'école maternelle

S_58_Vocabulaire et domaine scientifique

Nouveaux en 2016 / 2017

P_58_conscience phonologique à l'école maternelle

P_58_Directeurs (parcours hybride)

P58_Natation (parcours hybride)

P58 S'approprier le programme d'enseignement de l'école maternelle

P58_Usages des tablettes

L'évaluation positive à l'école maternelle (parcours hybride)

Enseignement explicite de la compréhension Tauveron (parcours hybride)

Parcours numériques Pays Nivernais Morvan et Plan numérique (parcours hybrides)

LVE

Les arts du spectacle vivant à l'école maternelle

IV/ La sécurité dans les écoles

◆ La sécurité des écoles est une priorité absolue. Pour poursuivre et de renforcer les actions initiées en matière de sécurité lors de la dernière année scolaire, de nouvelles dispositions viennent compléter le dispositif afin de « **développer une culture de l'institution scolaire pérenne dans la gestion du risque et de la sécurité** » comme l'a rappelé Mme Najat Vallaud- Belkacem dans son communiqué du 24 août 2016.

◆ Des mesures nouvelles ont été prises concernant la sécurité dans les écoles à la rentrée scolaire, dans le cadre d'une coopération renforcée entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Intérieur. Elles ont été exposées dans [la circulaire conjointe des deux ministères en date du 29 juillet 2016](#) et précisées dans une mise à jour du 24 août 2016.

(<http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html>), mise à jour qui vient compléter la circulaire n°2015-206 du 25/12/2016

(http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95835) ainsi que l' instruction du 22 décembre 2015 (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?&cid_bo=96969)

◆ Trois guides ont été élaborés pour accompagner les directeurs et leurs équipes, vous les trouverez sur le site du ministère (http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html#Des_guides_pour_accompagner_la_communaute_educative :

- ◆ - le guide des directeurs d'école ;
- ◆ - l'Annexe sur les spécificités liées aux élèves les plus jeunes ;
- ◆ - le Guide des parents d'élèves

◆ La rédaction du PPMS devra faire l'objet d'une attention particulière. A cette fin, des documents sont accessibles à l'adresse suivante, <http://eduscol.education.fr/cid96171/le-plan-particulier-de-mise-en-surete-ppms.html>.

Ces points seront plus largement développés lors des réunions de directeurs. Anne Waeckerlé reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

V/ L'organisation de l'école

- ◆ Le registre qui permet de rassembler l'ensemble des **comptes-rendus** des diverses réunions concernant l'école doit m'être présenté lors des visites d'inspection. Les comptes-rendus des conseils d'école doivent m'être adressés dès qu'ils sont rédigés. Les directeurs devront être en mesure de préciser la mise en œuvre des 108 h dans l'école. **Je vous remercie par avance de me faire parvenir vos emplois du temps avec le calcul des masses horaires par domaine ou discipline, et ce, pour le 30 septembre afin que l'équipe de circonscription poursuive la réflexion sur l'organisation du temps scolaire.**
- ◆ En outre, je vous demande de faire parvenir, quinze jours à l'avance, au secrétariat de la circonscription, les dates et ordres du jour des différents conseils afin que nous puissions, éventuellement, vous apporter une aide si besoin est. Vous n'oublierez pas d'informer également à l'avance les membres du RASED dont l'expertise est particulièrement précieuse, afin qu'ils puissent organiser leur emploi du temps.
- ◆ **Récréations** : Je tiens à souligner, à chacun, l'obligation de **respecter les horaires de l'Ecole** (début et fin des cours, durée des récréations) ; il en va de notre responsabilité de fonctionnaire que de les respecter et les faire respecter. Je vous invite à vous référer aux recommandations énoncées dans la circulaire de rentrée : les récréations ne paraissent pas s'imposer pour des demi-journées allégées (ne dépassant pas 1 heure trente de temps scolaire). De même, pour jouer pleinement son rôle, le moment de la récréation ne saurait se situer en fin de demi-journée scolaire. On veillera enfin à ne pas prendre sur le temps scolaire le temps de transition entre la classe et les activités périscolaires.
Je vous invite à privilégier l'accueil dans les classes plutôt que dans la cour dès que cela est envisageable.

A cet égard, vous consulterez la circulaire « Vie scolaire », Surveillance des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, n° 2014-089 du 9-7-2014 parue au Bulletin officiel N° 28 du 14 juillet 2014.

- ◆ **APC** : Pour les écoles qui ne l'auraient pas encore fait, je vous demande de me transmettre l'organisation envisagée des Activités Pédagogiques Complémentaires, au secrétariat de la circonscription pour le **17 septembre**.
- ◆ Je vous rappelle que le Bulletin Officiel n° 38 du 17 octobre 2013 a largement abordé la question des **relations Ecole-Parents**. La circulaire de rentrée 2016 reprend cette thématique et en fait une priorité.

Pour renforcer la coopération entre l'école et les parents, trois leviers d'actions sont à privilégier :

- rendre effectifs les droits d'information et d'expression des parents, déjà affirmés et précisés par les circulaires du ministère de l'éducation nationale n° 2006-137 du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école et n° 2012-119 du 31 juillet 2012 relative à l'information des parents ;
- construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents pour une école plus accueillante dans une perspective de coéducation. Une réflexion sur un secteur de la circonscription est engagée à propos de l'aménagement d'un espace parents ;
- développer des actions d'accompagnement à la parentalité à partir d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des projets d'école et d'établissement et notamment des projets éducatifs territoriaux. Il est essentiel de renforcer le dialogue avec les familles concernant l'articulation des temps scolaires et périscolaires ;

Elections des parents d'élèves : la circulaire de rentrée rappelle l'importance d'associer les parents à la vie de l'école. C'est pourquoi les parents doivent être encouragés à participer à la vie de l'établissement scolaire et à assurer pleinement leur rôle dans la communauté éducative. Parce que l'implication des parents est déterminante dans la réussite des élèves, leur participation aux élections des représentants des parents d'élèves est essentielle. Pour l'année scolaire 2015-2016, les élections se dérouleront les **7 ou 8 octobre 2016**. Lors de la réunion organisée en début d'année, une information précise sera donnée aux parents d'élèves sur l'organisation de ces élections. Je vous invite à vous reporter à la note de service n° 2016-097 du 29-6-2016 parue au BO n° 27 du 7 juillet 2016 qui fixe les règles précises d'organisation (disponible sur le site de la circonscription).

- ◆ **Journée de solidarité** : certains d'entre vous l'ont déjà fait remonter à la circonscription ; pour les autres, merci de donner cette information pour le **17 septembre**.

VI/ Les dispositifs d'aide : le pôle ressource

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté constitue avec les conseillers pédagogiques, les enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, les personnels sociaux et de santé, **le pôle ressource**. L'inspecteur de l'Education Nationale pilote et mobilise cet ensemble de professionnels dans l'objectif **de prévenir et de remédier** aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

L'équipe de circonscription a élaboré un document, hébergé sur notre site, « [Pôle ressource et fonctionnement du RASED](#) ». Celui-ci vise à formaliser et à rendre directement accessibles, tous les leviers d'action nous permettant de **développer les potentialités de tous les élèves**, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'eux les conditions de la réussite au sein de chaque cycle d'enseignement.

Pour que ces aides soient efficaces, une démarche et un échéancier précis vous ont été proposés afin d'optimiser la gestion du temps et le contenu des CMC « Personnalisation des parcours ».

Il s'agira de définir finement la problématique scolaire de ces élèves et d'**établir en CMC et avec la collaboration du RASED une stratégie globale de prise en charge de la difficulté**.

Ces dispositifs visent à améliorer la fluidité des parcours scolaires. **Le redoublement constitue un recours ultime** ; il est donc tout à fait **exceptionnel**, précisément justifié et accepté par la famille. En tout état de cause, il comporte des aménagements particuliers qui le différencient de la simple reprise à l'identique d'une année scolaire. Le PPRE précise ces aménagements.

En tout état de cause, il s'agit pour nous de mener chaque élève au maximum de ses possibilités.

Les réseaux d'aide sont associés à l'analyse des évaluations et à la conception des modalités de mise en œuvre des différentes aides (circulaire N° 2009-088 du B.O. N° 31 du 17-7-2009 et [circulaire N° 2014-107 du 18 août 2014](#))

Je vous demande donc de fixer dès le début de l'année les dates des 4 CMC « Personnalisation des parcours » afin que les membres de réseau puissent se rendre disponibles.

Les fiches de demande d'aide doivent être parvenues au réseau dès que possible, au **plus tard fin septembre**.

Les interventions réseau doivent nécessairement être corrélées à l'élaboration écrite d'une demande d'intervention réseau (DIR). Les formulaires et documents récapitulatifs sont disponibles via le document « pôle ressource » ou directement sur le site de circonscription (espace personnalisation des parcours) : <http://iennsn1.dsden58.ac-dijon.fr/2016/03/22/demande-dintervention-du-reseau-daides/>

La réunion du pôle ressource aura lieu le mardi 13 septembre de 9 heures à 16 heures dans les locaux de CANOPE.

VII/ Les projets d'écoles :

L'analyse, en équipe, des résultats des élèves doit être un élément de réflexion pour conduire les élèves vers l'exigence de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Nous analyserons ces indicateurs lors des stages directeurs, comme les années précédentes.

Les repères issus de l'application Arc-en-ciel constituent un outil utile en ce sens pour construire les nouveaux projets d'école. La date retour des nouveaux projets 2017/2020 est fixée au 14 avril 2017. Un formulaire numérique va bientôt vous être transmis avec son guide d'utilisation.

Outre les trois heures pris sur le contingent des animations pédagogiques, vous disposerez de deux demi-journées (ou un horaire équivalent) prises en dehors des cours afin de permettre des temps de réflexion (cf les instructions concernant le calendrier scolaire).

L'équipe de circonscription sera à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de ces nouveaux projets d'école.

VIII/ L'inspection

Les inspections débuteront le 15 septembre.

Je vous invite à prendre connaissance du **référentiel des compétences professionnelles du professorat et de l'éducation** paru dans le [Bulletin Officiel n°30 du 25 juillet 2013](#).

La note de service n° 2 sera consacrée au protocole d'inspection.

IX/ Informations diverses et éléments administratifs

- ◆ **Les registres d'appel** sont à établir dès le premier jour de la présence des élèves. Chaque fin de mois, les pourcentages de fréquentation seront calculés et le directeur visera tous les registres de son école. Je rappelle que la fréquentation des élèves du cycle I est elle aussi calculée sur la journée.
- ◆ **Classes transplantées** : les délais pour la transmission des dossiers « classes transplantées avec nuitées » restent inchangés : 5 semaines pour les classes dans le département ; 8 semaines pour les classes extérieures au département de la Nièvre (hors vacances scolaires). Je vous rappelle que tous les élèves des classes concernées doivent pouvoir participer. En aucun cas le départ ne pourra s'effectuer sans tous les élèves, sauf cas exceptionnel soumis à l'Inspecteur de l'Education Nationale. Tout projet transmis hors délai ou ne respectant pas les consignes départementales sera systématiquement rejeté. **Je tiens à souligner la qualité pédagogique de vos projets.**
- ◆ Toute action régulière avec **intervenant extérieur** nécessite une démarche obligatoire d'élaboration et validation d'un projet, d'agrément voire de conventions. Dans tous les cas, pendant le temps scolaire, je vous rappelle que l'enseignant de la classe reste entièrement responsable de la sécurité des élèves et du projet pédagogique.
- ◆ L'inscription d'un enfant dans un établissement scolaire, tout comme sa participation aux activités scolaires obligatoires (se déroulant dans le cadre des programmes et sur le temps scolaire) n'est pas subordonnée à la présentation d'une attestation d'**assurance** ; elle est cependant vivement conseillée. Elle est en revanche obligatoire pour les activités facultatives (se référer à la circulaire n° 99-136 du 21/09/99 relative à l'organisation des sorties scolaires).
- ◆ **Correspondance administrative** : La règle est de traiter un sujet par courrier. Les directeurs pourront accompagner et conseiller les jeunes collègues qui peuvent être désemparés face aux règles administratives. Dans tous les cas il est impératif de respecter scrupuleusement la voie hiérarchique. Tous les courriers à destination de Monsieur le Directeur Académique doivent lui être adressés sous mon couvert à Monsieur le Directeur Académique, sans mention de nom.

La correspondance numérique, si elle se veut moins conventionnelle, n'omettra pas les formules de politesse minimales (bonjour madame, cordialement...). L'objet sera clairement identifié pour en faciliter la lecture et l'identification. Elle se fera uniquement via les boîtes professionnelles en ac-dijon.fr dont tous les enseignants bénéficient.

- ◆ **Les autorisations d'absence et les arrêts de travail**
Je vous remercie de prévenir en temps opportun le secrétariat de la circonscription pour toute absence prévue justifiant une autorisation d'absence, ceci d'une part pour prévoir une réponse, d'autre part un moyen de remplacement, quand cela est possible. **Je vous demande de bien vouloir utiliser l'imprimé en vigueur ci-joint.** Je vous rappelle que le service public d'éducation doit être rendu dans les meilleures conditions possibles. A ce titre, seules les autorisations de droit seront systématiquement accordées, les autres pourront l'être à titre tout à fait exceptionnel. Pour justifier le caractère exceptionnel et donc facultatif de la demande vous accompagnerez le formulaire d'un courrier explicatif et motivé. Lors d'une absence qui conduit le fonctionnaire hors du département, l'avis de Monsieur le Directeur Académique est obligatoire.

Pour ce qui concerne les arrêts de travail, après avoir rapidement prévenu l'école et le secrétariat, les enseignants doivent impérativement transmettre les volets 2 et 3 de l'arrêt établi par le médecin avec le formulaire d'autorisation de congé. Le volet 1 est conservé en cas de contrôle.

Les déclarations de grossesse se font le plus rapidement possible par voie hiérarchique (courrier et attestation du médecin).

Je vous rappelle enfin que nul ne peut s'absenter de sa classe sans y être préalablement autorisé.

- ◆ **La fiche individuelle de renseignements** ci-jointe, est à remplir par chaque enseignant nouvellement nommé dans la circonscription ou par ceux qui ont connu des changements dans leur situation administrative. Merci de me la retourner au secrétariat sous forme électronique.
- ◆ **La fiche école** envoyée début juillet, par mail par Mme Souverain est à renvoyer par retour en précisant bien les derniers effectifs.
Merci à ceux qui l'ont déjà retournée.
- ◆ **Langues vivantes** : La pratique commence au CP. Une continuité pédagogique doit être construite afin d'éviter rupture et redondances.

◆ L'**U.S.E.P.** poursuit ses activités : vous pouvez vous renseigner auprès du Comité USEP et du Conseiller Pédagogique EPS. Un document de présentation est remis aux directeurs d'école.

◆ **La journée du sport scolaire** aura lieu le **mercredi 14 septembre**.

Dans ce cadre, une formation athlétisme sera proposée par l'USEP, le mercredi 14 septembre matin à St Léger des Vignes. Les enseignants qui désirent participer à cette formation devront faire part de leur candidature à Anne Waeckerlé, au plus tard le 6 septembre (anne.waeckerle@ac-dijon.fr).

Par ailleurs, comme les années précédentes, les écoles ou secteurs désireux d'organiser une rencontre sportive USEP la semaine du 12 au 17 septembre peuvent prendre contact avec Anne Waeckerlé (anne.waeckerle@ac-dijon.fr), conseillère pédagogique EPS pour étudier la faisabilité.

◆ **Séances d'agrément**

Natation :

Lundi 5 septembre (après-midi) à Decize

Jeudi 8 septembre (matin) à Nevers

Lundi 12 septembre à 14h00 à Varennes Vauzelles

Mardi 13 septembre à 9h45 à Imphy

Cyclo :

Vendredi 16 septembre 2016, école Guynemer (Nevers) à 16h30.

Canoë/kayak :

Samedi 10 septembre à Nevers de 8h30 à 11h30.

Il me reste à vous souhaiter une fructueuse année scolaire. Je sais que je peux compter sur votre engagement sans faille au service de notre Ecole de la République et de ses valeurs qu'il nous appartient de faire vivre au quotidien dans la classe, l'école et la circonscription.

« Un climat scolaire serein, garant de la sécurité de chacun, constitue la condition première de la réussite des élèves dans leurs apprentissages et des enseignants dans leurs missions. Il réunit les élèves et les équipes autour d'une culture commune de coopération, de solidarité et d'attention portée à autrui. » (extrait de la circulaire de rentrée 2016). Notre nouvelle rectrice y accorde une grande importance.

J'adresse un mot de bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans la circonscription de Sud Nivernais 1 et plus particulièrement aux professeurs des écoles stagiaires.

Vous savez que je me tiens à votre disposition dans l'éventualité de problèmes professionnels, voire personnels.

Signé
Annette Gien